



RÉSULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 21  
Voix favorables : 21  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Séance du 30 juin 2020

**Délibération**  
n° CA 2020 - 78

**approuvant la signature de l'avenant n°2 à la convention  
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)  
et HES-SO VALAIS-WALLIS**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

**Article unique**

Le conseil d'administration approuve la signature de l'avenant n°2 à la convention entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et HES-SO VALAIS WALLIS, annexé à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration

  
Corinne MASCALA  


## **Avenant n°2 à la convention de partenariat en date du 1er octobre 2008**

entre

### **L'Université Toulouse 1 Capitole**

Établissement public administratif à caractère scientifique, culturel et professionnel  
2 rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse cedex 9  
représentée par Madame Corinne Mascala, Présidente

agissant au nom et pour le compte de **l'École de Management - TSM**  
représentée par Monsieur Hervé Penan, Directeur

et

### **HES-SO VALAIS-WALLIS**

Institut Informatique de Gestion  
Techno-Pôle 3 CH - 3960 Sierre  
représenté par Monsieur Werner Maier, Chef de projet

## **Préambule**

---

Les Parties ont conclu une convention de partenariat (ci-après la « convention ») en date du 1er octobre 2008 ayant pour objet le développement des enseignements de logiciels de gestion intégrés au sein des diplômes de niveau Master de l'École de Management - TSM.

Cette convention a pris effet au 1er octobre 2008. Elle est renouvelable par tacite reconduction à son échéance, le 31 décembre de chaque année, pour une durée de douze mois.

Les Parties ont souhaité mettre à jour la convention applicable à compter du 1er juin 2020.

Les Parties ont formalisé les modifications dans le cadre du présent avenant et ont convenu ce qui suit :

## **Article 1. Objet**

---

L'Université propose, au sein de l'École de Management - TSM, un ensemble de formations supérieures en Gestion.

...

## **Article 3 : Prestations**

---

Les modalités d'accès aux systèmes SAP proposés sont complétées comme suit :

- Mise à disposition et entretien d'un serveur SAP ERP et/ou S/4HANA avec un dataset à jour
- Deux mandants S/4HANA dédiés avec un environnement d'exploitation (GBI)<sup>1</sup> € 6'500.
- Un système SAP BW ainsi que SAP Business Objects 4.0 (jusqu'au 30.06.2020) € 3'750
- Mise à disposition de supports de cours (Présentation PowerPoint, TP, vidéos, ...)
- Service permettant de se connecter (sous conditions) aux systèmes SAP hors du réseau de l'établissement

...

---

<sup>1</sup> Il est possible d'échanger un mandant SAP S/4HANA contre un mandant SAP ERP avec dataset GBI ou IDES en guise d'alternative.

#### **Article 5. Suivi de la convention**

---

Le suivi de la convention est effectué par le Directeur de l'École de Management, au titre de l'Université Toulouse 1 Capitole. L'Université nomme un correspondant auprès de HES-SO Valais Wallis :

M. Christophe Bisière, professeur des universités

#### **Article 6. Durée et prise d'effet**

---

L'avenant n°2 prend effet à compter du 1er juin 2020 pour toute la durée de la convention.

#### **Article 10. Modalités de paiement**

---

Le paiement sera effectué par virement au compte N° 100.719.03.04 (Banque cantonale du Valais ; Swift-Code : BSVS CH 2L ; IBAN : CH17 0076 5001 0071 9030 4) après accès au système SAP ECC, sur présentation des factures dûment certifiées et signées. Les frais bancaires sont à la charge du mandant.

La facturation est établie début janvier de chaque année (100% du montant annuel).

#### **Article 11. Définition des coûts déterminants de réalisation**

---

Libellé	Montant (euros)
Le montant pour 2020 est fixé à	7124 euros
Le montant déjà payé pour 2020	7250 euros
Le solde 2020 sera déduit de 2021	- 126 euros
Durée	01.06.2020 - 31.12.2020
Le montant pour 2021 est fixé à	6374 euros (déduction du solde de 2020)
Durée	01.01.2021 - 31.12.2021
Annuellement dès le 1er janvier 2022	6500 euros
Durée	01.01. au 31.12

*Fait en trois exemplaires à Toulouse, le*

Pour l'Université Toulouse 1 Capitole  
La Présidente  
Corinne Mascala

Pour HES-SO Valais-Wallis - IIG  
Le Chef de projet  
Werner Maier

Pour l'École de Management - TSM  
Le Directeur  
Hervé Penan

Pour HES-SO Valais-Wallis - IIG  
Le Responsable Institut Informatique de Gestion (IIG)  
Laurent Sciboz